

12, RUE DU LAC  
CASE POSTALE 6150  
1211 GENÈVE 6

TÉL. 022 716 18 00  
FAX 022 716 18 05  
www.asloca.ch – geneve@asloca.ch  
CCP 12-3711-7 – IBAN CH24 0900 0000 1200 3711 7  
TVA CHE-104.157.983

PERMANENCE JURIDIQUE EN CAS D'URGENCE  
LUNDI, MARDI ET JEUDI DE 16H30 À 18H00  
MERCREDI ET VENDREDI DE 12H30 À 13H30

réf.  
(à rappeler dans la correspondance svp)

CONSEIL D'ETAT  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 GENEVE

Genève, le 9 avril 2019

### Lettre ouverte au Conseil d'Etat au sujet de la CPEG

#### DES MENSONGES CHIFFRÉS = UN DÉNI DE DÉMOCRATIE

1. Dans sa conférence de presse du 8 avril 2019, le Conseil d'Etat fait une présentation trompeuse des deux projets de loi soumis à la population le 19 mai prochain.

Le but : faire croire que la proposition en faveur des salarié·e·s cotisant à la Caisse de prévoyance de l'Etat et des locataires (CPEG, loi 12228) **coûterait un demi-milliard** de plus que la loi 12404 du Conseil d'Etat, rien qu'en besoins de capitalisation (sans compter le milliard supplémentaire qu'exige la loi 12404 du Conseil d'Etat pour les mesures compensatoires).

Cette méthode mensongère est éprouvée : annoncer des chiffres que les votant·e·s ne peuvent contrôler. Ainsi, selon le Conseil d'Etat, le **taux technique** (le rendement financier prévu à long terme) pour la loi 12228 serait de 1,75%, alors que pour le sien, il serait de 2%.

Cette différence relève d'une invention. **En effet le taux technique doit légalement être le même pour les deux projets.**

2. Cette tromperie est d'autant plus grossière que Conseil d'Etat n'a **toujours pas publié les bases de calcul du chiffrage des différents projets en lice**. Autrement dit, est dénié le droit démocratique à une information exacte et transparente pour toutes et tous.

- 3.- Dès lors les soussignés demandent que l'étude du Conseil d'Etat qui chiffre les coûts, et ses bases de calcul, soit **immédiatement publiée**. Ce d'autant plus que d'autres dissimulations regorgent dans les déclarations du Conseil d'Etat.

  
Christian DANDRES

  
Alberto VELASCO

  
Romolo MOLO